

COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (CDCPP)

CDCPP (2012) 43 rev

11 septembre 2012

Première réunion du Bureau
Paris, 20-21 septembre 2012

Bureaux du Conseil de l'Europe :
55, avenue Kléber, F - 75016 Paris

10e Conférence des ministres de la Culture des Etats membres du Conseil de l'Europe sur « la gouvernance de la culture – promouvoir l'accès à la culture » Moscou, printemps 2013

DOCUMENT POUR DISCUSSION ET DECISION

Projet de décisions

Le Bureau :

- **prend note** de l'état d'avancement des préparatifs de la Dixième conférence des Ministres de la Culture du Conseil de l'Europe, qui doit se tenir au printemps 2013 à Moscou. Il se félicite du projet révisé de grandes lignes, qui comprend les dernières observations en date provenant des consultations avec le CDCPP de juillet / août et les observations des membres du GR-C de juin 2012 ;
- **décide de demander**, par le biais du groupe de travail préparant la Conférence, deux documents d'information sur ... et d'entamer la rédaction de la déclaration finale de la conférence ;
- **demande** au groupe de travail préparant la Conférence de lui faire régulièrement rapport par le biais du Secrétariat et de prévoir un nouveau cycle de consultations avec les membres du CDCPP une fois que les documents précités seront disponibles.

CONTEXTE ET BUTS

A la suite des discussions préliminaires du GR-C qui se sont tenus en janvier, en mars et en avril 2012 concernant le projet de conférence des ministres de la Culture du Conseil de l'Europe sur le thème « la gouvernance de la culture – promouvoir l'accès à la culture » et du soutien unanime du CDCPP lors de sa réunion plénière du 14 au 16 mai 2013, la manifestation a été approuvée par les Délégués des Ministres à leur réunion du 4 juillet 2012. La conférence, qui est prévue en avril 2013 à Moscou est la dixième de la série¹.

Les Délégués des Ministres demandent qu'à l'une de leur prochaines réunions, le rapport sur l'état d'avancement comprennent une note de synthèse révisée reflétant les consultations avec le CDCPP et tenant compte des observations formulées par les membres du GR-C à leurs réunions de juin 2012. Cette consultation a eu lieu avec les délégués du CDCPP en juillet / août sur la base de la note de synthèse ci-jointe (à l'annexe I). Les observations envoyées aux délégués ont aussi été annexées au présent document (annexe 2) et seront complétées à la suite des discussions entre le groupe de travail de la conférence le 19 septembre 2012 et le Bureau du CDCPP (les 20-21 septembre 2012). Les Délégués des Ministres reprendront alors le débat sur la conférence ministérielle à une prochaine réunion à partir du rapport sur l'état d'avancement, y compris les dernières grandes lignes de la conférence en date et la documentation connexe (incluant des informations relatives aux effets de la conférence sur le Programme et budget futur de l'Organisation pour 2014-2015).

Ainsi que le CDCPP l'a estimé au printemps 2012, le thème de la conférence est pertinent sur le plan politique alors que la crise économique menace les modèles actuels de financement de la culture dans beaucoup d'Etats membres et que de nouveaux facteurs influencent la participation à la vie culturelle des Européens en raison de l'évolution démographique et sociétale et des nouvelles technologies. Les autres thèmes de la conférence – notamment les perspectives d'action culturelle intergouvernementale de l'Organisation et l'optimisation de la coopération culturelle européenne - souligneront le rôle du Conseil de l'Europe dans la définition de normes, l'établissement de nouveaux modèles et l'avancement du programme culturel européen.

PROCHAINES ETAPES

Le ministère de la Culture de la Fédération de Russie (et le Secrétariat ?) doit adresser des invitations officielles dès que possible pour faire en sorte que les ministres européens chargés de la Culture réservent les dates de la conférence.

Le groupe de travail préparant la conférence et le Bureau du CDCPP finaliseront les grandes lignes de la conférence en s'appuyant sur les documents existants et sur les observations reçues par le biais des consultations du CDCPP qui ont eu lieu au cours de l'été (septembre 2012). Le groupe et le CDCPP décideront alors de demander les documents d'information de la conférence (septembre), ils en assureront la rédaction (début décembre), élaboreront un projet de programme de la conférence (début octobre) et un projet de déclaration de la conférence (mi-novembre). Le groupe travaillera pour l'essentiel par Internet. Une deuxième réunion de travail doit avoir lieu en décembre si nécessaire.

Tous les documents de la conférence seront soumis au CDCPP pour observation et approbation et à partir de l'automne 2012, ils seront transmis au Comité des Ministres. Le Secrétariat veillera à assurer un flux d'informations régulier avec le CDCPP et le Comité des Ministres.

¹ La précédente conférence des ministres chargés de la Culture du Conseil de l'Europe a eu lieu en 2005 à Faro (Portugal).

L'ensemble des documents devraient être finalisés d'ici février 2013 à des fins de traduction dans les langues de travail de la conférence (anglais, français et russe).

Une réunion de hauts fonctionnaires / membres du CDCPP se tiendra à la veille de la conférence pour traiter les questions subsistantes.

ANNEXE 1

Note de synthèse (version 19.7.2012, plus commentaires par les délégations du CDCPP)

Participants et observateurs de la conférence :

1. Les participants sont les ministres chargés de la Culture des 50 Etats Parties à la Convention culturelle européenne. Les observateurs seront les Etats dotés du statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe et les représentants de grandes organisations intergouvernementales et d'ONG.

Thème de la conférence :

2. Etant donné les buts du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme, de démocratie et d'Etat de droit, la Résolution CM/Res(2011)7 du Conseil de l'Europe sur les conférences du Conseil de l'Europe des ministres spécialisés et pour contribuer aux programmes du Conseil de l'Europe pour 2012-2013 sur « la gouvernance démocratique par les politiques de l'éducation, de la culture et de la jeunesse », « la citoyenneté démocratique par les politiques de l'éducation, de la culture et de la jeunesse » et « culture et démocratie : diversité et dialogue interculturel », il est proposé que la prochaine Conférence des ministres de la Culture porte sur le thème suivant : « gouvernance de la culture : promouvoir l'accès à la culture ».

Sous-thèmes et structure de la conférence :

3. L'accent sera mis sur trois grands sous-thèmes :

- Rôle des gouvernements et en particulier des ministères chargés de la Culture dans l'encouragement de l'accès et de la participation à la culture *même en période de crise économique et financière (F : même en temps de crise)* en tenant compte des enjeux de l'ère du numérique et des interactions avec la société civile, *y compris la nécessité de promouvoir la liberté d'expression (F : surtout sur Internet) et la diversité culturelle ;*
- Perspectives pour le Conseil de l'Europe, institution intergouvernementale intéressée par la culture en Europe et laboratoire de la gouvernance démocratique (dans la culture) *(F : laboratoire de réflexion sur l'incidence de la culture pour le développement de la gouvernance démocratique)* – enjeux et actions à mener (F : dispositifs à mettre en œuvre) ;
- Vers un modèle efficace de coopération culturelle en Europe - état et perspectives de la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'UNESCO, l'Union Européenne et d'autres organisations internationales dans le domaine de la culture.

4. Les séances plénières au début et à la fin de la manifestation, les exposés principaux et les groupes de travail permettront à tous les participants de partager leurs expériences et leurs exemples de bonnes pratiques, de contribuer à l'élaboration des futures politiques et mesures et d'établir des liens entre les ministres.

5. Les Etats membres seront invités à soumettre de brèves contributions écrites en rapport avec les thèmes et les sous-thèmes de la conférence.

Objectifs et résultats de la Conférence :

6. Conformément aux priorités du Troisième sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de l'Europe (Varsovie, 2005) et du processus de réforme en cours de l'Organisation, la Conférence :

- recensera des stratégies permettant aux Etats membres de promouvoir l'accès à la culture, notamment en situation de crise économique ; y compris par des moyens numériques et compte tenu de leur capacité de renforcer l'accès démocratique à la culture et la participation à la vie culturelle comme libre expression artistique ; *elle s'intéressera aux fonctions et aux potentialités des intermédiaires culturels (fondations et instituts par ex.) et du secteur privé, par exemple par des partenariats public-privé, pour faciliter et assurer l'accès à la culture ; et aux signes de désaffection » ; (F : et à la coopération avec la société civile en tenant compte de la liberté d'expression, en particulier sur Internet, et de la diversité culturelle)*

- analysera les travaux actuels du Conseil de l'Europe dans le domaine de la culture et fournira aux ministres la possibilité de donner une impulsion politique au secteur culturel du Conseil de l'Europe (F : tout en favorisant des synergies avec ses partenaires internationaux dans le domaine de la coopération culturelle) ;

- formulera des recommandations, y compris des propositions de coopération pour des actions futures du Conseil de l'Europe dans le domaine de la culture avec d'autres organisations internationales.

- *mettra en relief le rôle de la culture et ses incidences sur le développement de la gouvernance démocratique, y compris dans les relations internationales et pour promouvoir une meilleure sensibilisation et la compréhension entre les peuples et les nations.*

7. Adoption d'une déclaration finale de la Conférence à l'intention des Etats Parties à la Convention culturelle européenne et au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, comprenant les éléments suivants :

- Affirmer que la culture est une ressource importante pour une démocratie vivante et pour la participation démocratique, afin de prendre en considération et de façonner l'évolution de la société et le développement économique ;

- Présenter un certain nombre de principes et de recommandations pour l'élaboration de politiques culturelles intégrées favorisant un large accès à la culture et la participation à la vie culturelle à l'ère du numérique, y compris des outils pour analyser les tendances de la participation et leur évolution et pour renforcer l'élaboration démocratique de politiques dans le domaine culturel ;

- Formuler des recommandations liées aux priorités éventuelles d'activités futures du Conseil de l'Europe, y compris des projets communs avec d'autres organisations internationales dans le domaine de la culture et du patrimoine culturel qui ont un rapport avec le thème principal de la conférence ;

- Affirmer que la culture est une ressource essentielle pour le dialogue et les relations internationales.

8. Publication d'un rapport général sur le thème « gouvernance de la culture – promouvoir l'accès à la culture » et des actes de la conférence.

9. Mise en place du site internet de la conférence donnant accès aux documents ci-dessus et au liens vers le système d'information en ligne sur les politiques culturelles du Conseil de l'Europe² et aux données qui y figurent (priorités politiques nationales, participation à la vie culturelle, financement de la culture, coopération culturelle internationale).

Rapports entre la conférence et les priorités de l'Organisation

10. La Conférence des ministres de la Culture mettra en lumière le rôle clé des ressources culturelles dans le renforcement de la démocratie et de la participation démocratique à la vie culturelle dans les sociétés européennes confrontées à de multiples problèmes. Elle contribuera aux travaux et aux priorités stratégiques actuelles ci-après du Conseil de l'Europe, tout en renforçant leur intérêt :

- En ce qui concerne les points concernant le domaine de la culture qui figurent dans la Déclaration et le Plan d'action de Varsovie, adoptés à l'issue du Troisième sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de l'Europe (2005), elle proposera de moyens de promouvoir l'accès à la culture et la participation à la vie culturelle, y compris le respect de la participation culturelle des différents groupes sociaux ;
- elle mettra en œuvre le programme prévu dans le Programme et budget du Conseil de l'Europe dans le domaine de la culture pour 2012-2013, qui prévoit la tenue d'une conférence des Ministres de la Culture (voir aussi le paragraphe 2 ci-dessus) ;
- elle donnera suite au Livre blanc du Conseil de l'Europe sur le dialogue interculturel intitulé « Vivre ensemble dans l'égalité » (2008), par un renforcement des activités intergouvernementales dans ce domaine (voir CM(2008)30 final) ;
- En ce qui concerne la Stratégie (2012 – 2015) du Conseil de l'Europe sur la gouvernance d'Internet, elle proposera des recommandations et des activités de suivi en vue de « développer au maximum les potentialités offertes par Internet en tant que moyen de promouvoir la démocratie et la diversité culturelle », c'est-à-dire pour « faciliter l'accès à un large éventail de contenus culturels riches et variés et promouvoir une participation active à leur création ».

De plus, la conférence prendra également en considération et donnera éventuellement des suites aux propositions figurant dans la Recommandation 1990 (2012) de l'Assemblée parlementaire sur « le droit de chacun de participer à la vie culturelle » (adoptée en janvier 2012)³, qui souligne la nécessité de faire progresser le travail intergouvernemental sur l'élaboration d'indicateurs de la participation culturelle⁴.

Budget de la conférence

11. Ainsi que le prévoit le Programme et budget pour 2012 – 2013, le Conseil de l'Europe couvrira les coûts liés à la préparation du document d'information et du rapport de la conférence, au déroulement, à la traduction / interprétation, ainsi que les frais de déplacement des experts et du Secrétariat⁵. L'incidence budgétaire de la conférence sur le programme d'activité futur du secteur culturel du Conseil de l'Europe ne peut être déterminée à ce stade. Elle sera

² Compendium à l'adresse : www.culturalpolicies.net.

³ Le Comité des Ministres doit examiner cette recommandation et y répondre prochainement.

⁴ Des travaux novateurs sur des indicateurs relatifs à la participation et à l'accès à la culture sont actuellement menés dans le cadre du Compendium et de l'Initiative CultureWatchEurope.

En outre, la [Convention de Faro](#) (2005) est pertinente ici, car elle reconnaît que les droits relatifs au patrimoine culturel sont indissociables du droit de participer à la vie culturelle, tel qu'il est défini dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

⁵ Coût total estimé à 18 000 €.

éventuellement prise en considération dans le cadre des futurs projets de programmes et budgets de l'Organisation.

Proposition de feuille de route

12. Le CDCPP supervisera les préparatifs de la Conférence sous l'autorité du Comité des Ministres. Le pays hôte, c'est-à-dire le ministère de la Culture de la Fédération de Russie, contribuera aux modalités pratiques de la manifestation.

13. Après que les Délégués des Ministres eurent approuvé la tenue de la conférence le 4 juillet 2012, le projet de grandes lignes révisé de la conférence a été diffusé en juillet pour observations aux membres du CDCPP. Les observations seront collectées et examinées par la suite.

14. Un petit groupe de travail, créé ainsi que le CDCPP l'a suggéré (en mai 2012), est chargé de parachever ces grandes lignes, d'assurer un suivi continu et la préparation de la conférence ministérielle et de faire rapport au CDCPP. Il travaillera essentiellement par Internet. Il devrait avoir une réunion initiale le 19 septembre pour examiner la note de synthèse en tenant compte des observations formulées par les membres du CDCPP. Il décidera de commander les documents d'information et d'élaborer un projet de programme de la conférence.

15. A la suite de la réunion, les grandes lignes révisées de la conférence seront soumises pour examen au Bureau du CDCPP à sa réunion des 20-21 septembre et présentées au Comité des Ministres (GR-C) en automne 2012, outre le reste de la documentation demandée par le CM.

16. Les documents d'information seront élaborés sous la supervision du groupe de travail, qui affinera le programme de cette rencontre. Un projet de déclaration sera rédigé par le groupe spécial en collaboration avec le CDCPP. L'ensemble des projets de documents de la conférence seront soumis pour approbation au CDCPP d'ici le mois de février 2013, puis transmis au Comité des Ministres.

17. Une réunion de hauts responsables/ membres du CDCPP aura lieu la veille de la conférence pour examiner les questions subsistantes.

ANNEXE 2

Observation envoyées par des délégués du CDCPP à la suite de la consultation du 23 juillet 2012

Allemagne

En ce qui concerne la « note de synthèse » destinée à la Conférence des Ministres de la Culture du Conseil de l'Europe transmise le 23 juillet 2012, l'Allemagne formule les observations et propositions de modifications suivantes :

Nous tenons à remercier le Secrétariat pour la note de synthèse révisée concernant la Conférence des Ministres de la Culture du Conseil de l'Europe intitulée « Gouvernance de la culture – promouvoir l'accès à la culture », qui doit se tenir en avril 2013 à Moscou. Nous pensons que ce projet révisé, élaboré par le CDCPP, comprend des adjonctions précieuses et qu'il tient compte de certaines suggestions exprimées lors de la réunion du GR-C de juin 2012. Nous nous félicitons en particulier qu'il y soit désormais fait mention de « l'ère du numérique » et de la « société civile »

parmi les sous-thèmes de la conférence ainsi que de la « libre expression artistique » dans les objectifs et résultats de la conférence.

Nous tenons à rappeler et à souligner les deux thèmes que nous avons proposés auparavant lors de la réunion du GR-C de juin : « l'accès de tous à la culture même en période de crise économique et financière » et « l'intégration du monde numérique – la liberté d'expression sur Internet ». Nous pensons que le projet devrait refléter plus clairement ces thèmes. Cela inscrirait davantage le projet dans l'esprit du programme et budget du Conseil de l'Europe pour 2012-2013.

C'est pourquoi, nous soumettons les observations qui suivent pour examen par le groupe de travail à sa réunion du 19 septembre 2012 et par la suite :

1. Concernant les sous-thèmes et la structure de la Conférence"

Le renvoi aux enjeux de l'ère du numérique et à la société civile devraient être précisés, ainsi que la nécessité de traiter les problèmes posés par la crise économique et financière actuelle, mise en relief dans le libellé des sous-thèmes de la conférence. Nous proposons de lire le premier sous-thème comme suit (modifications en italiques) :

« Rôle des gouvernements et en particulier des ministères de la Culture, dans l'encouragement de l'accès et de la participation à la culture, *même en période de crise économique et financière*, en tenant compte des enjeux de l'ère du numérique et des interactions avec la société civile, y compris *la nécessité de promouvoir la liberté d'expression et la diversité culturelle* ;

2. Concernant les "objectifs et résultats de la Conférence"

Cette partie devrait évoquer toute la riche palette d'acteurs qui sont essentiels pour assurer la gouvernance culturelle et promouvoir l'accès à la culture. Le projet actuel est axé avant tout exclusivement sur les acteurs gouvernementaux. Il serait utile ici d'attirer l'attention sur le rôle capital des intermédiaires culturels (fondations et instituts par ex.) et du secteur privé, par exemple dans les partenariats public – privé. Nous proposons de lire comme suit le premier tiret du point 6 :

« - Recensera les stratégies ..., *elle s'intéressera aux fonctions et aux potentialités des intermédiaires culturels (fondations et instituts par ex.) et du secteur privé, par exemple dans le cadre de partenariats public – privé, pour faciliter et assurer l'accès à la culture ; et aux signes de désaffection...* »

Afin de renforcer l'intérêt de la conférence pour les priorités stratégiques du Conseil de l'Europe, il conviendrait de mentionner dans les objectifs de la conférence l'importance de la culture pour le développement de la « gouvernance démocratique ». Le dernier aliéna du n° 6 devrait donc se lire comme suit :

« - mettra en relief de le rôle de la culture et ses incidences *sur le développement de la gouvernance démocratique*, y compris dans les relations internationales et pour promouvoir une meilleure sensibilisation et la compréhension entre les peuples et les nations. »

République slovaque

Ministère de la Culture de la République slovaque
Section de la coopération internationale
Námestie SNP 33, 813 31 Bratislava 1

Kathrin Merkle
Chef de la Division des politiques culturelles,
de la diversité et du dialogue interculturel,
Direction de la gouvernance démocratique,
de la culture et de la diversité, DG II
Conseil de l'Europe
F – 67075 Strasbourg Cedex
France

Bratislava, le 25 juillet 2012
MK-335/2012-91/10639

Chère Madame,

En ce qui concerne la note de synthèse révisée destinée à la Conférence des Ministres de la Culture intitulée « Gouvernance de la culture – promouvoir l'accès à la culture » qui doit se tenir en 2013 à Moscou, nous partons de l'idée que les thèmes et les sous-thèmes de la Conférence sont des propositions générales.

Nous suggérons que les exemples concrets, les bonnes pratiques et les défis à relever forment le contenu des contributions des délégations des Etats parties à la Convention culturelle européenne.

Veillez agréer...

(signature)
Stanislav Vallo
Directeur général

France

**Conférence du Conseil de l'Europe des ministres de la Culture
« La gouvernance de la culture – promouvoir l'accès à la culture »
(Moscou, avril 2013 - dates exactes à confirmer)**

Note de synthèse élaborée à l'intention du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) à la suite du débat et de l'adoption du plan de la conférence lors de la réunion du GRC le 20 juin et de son approbation par les Délégués des Ministres le 4 juillet 2012

Contexte et état d'avancement des préparatifs de la conférence

A la suite des discussions du GR-C en janvier, en mars et en avril 2012 sur un plan de conférence du Conseil de l'Europe des ministres de la Culture et à la décision, prise par les Délégués des Ministres à leur 1140^e réunion (1112 avril 2012), de charger le CDCPP d'élaborer un concept et une feuille de route pour la conférence en tenant compte des avis exprimés, la délégation de la Fédération de Russie a présenté au CDCPP le contexte et un document de synthèse révisé⁶.

Les délégations ont soutenu à l'unanimité l'idée de tenir une conférence ministérielle sur le thème « *La gouvernance de la culture – promouvoir l'accès à la culture* » au printemps 2013, à Moscou. Le thème de la conférence a été jugé politiquement pertinent à l'heure où sévit une crise économique qui menace les modèles actuels de financement de la culture dans beaucoup d'États membres et étant donné les nouveaux facteurs liés à l'évolution démographique et sociétale ainsi qu'aux nouvelles technologies. Plusieurs délégués ont souligné le rôle normatif du Conseil de l'Europe et sa fonction de laboratoire de la bonne gouvernance, renforçant ainsi le caractère opportun de la conférence qui constitue aussi une occasion d'attirer l'attention sur le programme culturel de l'Organisation⁷.

Le CDCPP a décidé de recommander au Comité des Ministres d'organiser une conférence du Conseil de l'Europe des ministres de la Culture sur le thème précité, il a remercié la Fédération de Russie de son initiative d'accueillir cette manifestation, et il a proposé de créer un petit groupe de travail informel composé de trois membres du Bureau du CDCPP et de trois experts pour développer le concept de la conférence et préparer celle-ci en tenant compte des discussions qui ont eu lieu. Le CDCPP a demandé au Secrétariat de veiller à ce que le Comité des Ministres donne au projet les suites appropriées et invité son Bureau à assurer le suivi détaillé de l'avancement du dossier de la conférence à sa réunion d'automne et à tenir le CDCPP informé des faits nouveaux.

Le Groupe de rapporteurs du Comité des Ministres sur l'éducation, la culture, le sport, la jeunesse et l'environnement a examiné et approuvé le projet de conférence à sa réunion du 20 juin 2012. Il a demandé au CDCPP de revoir la note de synthèse en tenant compte des propositions formulées par les délégations à la réunion. Le GRC a également demandé au CDCPP une analyse de l'incidence éventuelle de la conférence sur les programmes et budgets futurs de l'Organisation et un rapport d'avancement sur les préparatifs.

A leur réunion du 4 juillet 2012, les Délégués des Ministres ont approuvé la tenue à Moscou de la conférence du Conseil de l'Europe des Ministres de la Culture. Ils ont réaffirmé les décisions antérieures du GRC et souligné que le rapport d'avancement devrait comprendre la note de synthèse révisée. Enfin, ils reprendront l'examen de la conférence au vu des documents mentionnés.

⁶Document CDCPP(2012)16.

⁷La précédente Conférence du Conseil de l'Europe des ministres de la Culture remonte à 2005 (Faro, Portugal).

La note de synthèse ci-dessous a été élaborée par le Secrétariat sur la base du document examiné par le CDCPP en mai et soumis par la suite au GRC. Elle s'efforce donc de tenir compte des débats et décisions du CDCPP, du GRC et des Délégués des Ministres. Elle est actuellement en cours de diffusion pour information et observations éventuelles aux membres du CDCPP.

Il est clair qu'il ne s'agit pas de se livrer maintenant à un exercice collectif de nouvelle rédaction sachant que l'équipe *ad hoc*⁸ chargée d'organiser la conférence se réunira le 19 septembre (avant la réunion du bureau du CDCPP les 20-21 septembre 2012). Cependant, nous serions heureux de recevoir des délégués des observations et des orientations, qui seront ensuite examinées par les délégués.

Note de synthèse

Participants et observateurs à la conférence

1. Les participants sont les ministres **chargés** de la Culture des 50 Etats Parties à la Convention culturelle européenne. Les observateurs sont les Etats dotés du statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe ainsi que les représentants de grandes organisations intergouvernementales et d'ONG.

Thème de la conférence

2. Conformément aux buts du Conseil de l'Europe en rapport avec les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit, à la Résolution CM/Res(2011)7 du Conseil de l'Europe sur les conférences du Conseil de l'Europe de ministres spécialisés et aux axes stratégiques des priorités du programme du Conseil de l'Europe pour 2012-2013 sur « la gouvernance démocratique » ; « la citoyenneté démocratique » ; et « culture et démocratie », il est proposé que la prochaine conférence des ministres de la Culture porte sur le thème ci-après : « Gouvernance de la culture – promouvoir l'accès à la culture ».

Sous-thèmes et structure de la conférence

3. L'accent sera mis sur trois sous-thèmes majeurs

- Rôle des gouvernements, **c'est-à-dire en particulier** des ministères **chargés** de la Culture, **s'agissant de en vue de** promouvoir l'accès à la culture et la participation à la vie culturelle, **également en période de crise**, en tenant compte des **défis enjeux** de l'ère du numérique et des interactions avec la société civile **tout en intégrant le principe de la liberté d'expression, notamment sur l'Internet, et la diversité culturelle**;
- Perspectives pour le Conseil de l'Europe, cadre de coopération intergouvernemental sur la culture en Europe et laboratoire **de réflexion sur l'incidence de la culture pour le développement de** la gouvernance démocratique, **en matière de culture - défis enjeux** et **mesures à prendre dispositifs à mettre en œuvre** ;
- Vers un modèle plus efficace de coopération culturelle en Europe - état de la coopération du Conseil de l'Europe avec l'UNESCO, l'Union européenne et d'autres organisations internationales dans le domaine de la culture et perspectives d'avenir.

4. Les séances plénières au début et à la fin de la conférence, les exposés principaux et les groupes de travail donneront l'occasion à tous les participants de partager leurs expériences et leurs exemples de bonnes pratiques, de contribuer à la conception des futures politiques et mesures et d'établir des liens entre les ministres.

⁸ Elle comprend Mme Deiana Danailova, présidente du CDCPP, M. Kimmo Aulake et Mme Erminia Sciacchitano, membres du Bureau, et les experts M. Robert Palmer (ex-Directeur de la gouvernance démocratique, de la culture et de la diversité, DG II), M. Peter Inkei (Directeur, Observatoire de Budapest) et Mme Milena Dragicevic-Sesic, (Professeur de politique et de gestion de la culture, Université de sciences humaines de Belgrade, titulaire d'une chaire de l'UNESCO).

5. Les Etats membres seront invités à soumettre de brèves contributions écrites en rapport avec les thèmes et sous-thèmes de la conférence.

Objectifs et résultats de la conférence

6. Conformément aux priorités du 3^e sommet des chefs d'Etat et de gouvernement et du processus de réforme en cours du Conseil de l'Europe, la conférence :

- recensera les stratégies permettant aux Etats membres de promouvoir l'accès à la culture, notamment en situation de crise économique, grâce à des moyens numériques et compte tenu de leur capacité de favoriser l'accès à la culture, la participation à la vie culturelle et la liberté de la vie artistique **et l'interaction avec la société civile tout en prenant en compte la liberté d'expression, notamment sur l'Internet, et la diversité culturelle** ; elle s'intéressera aussi aux signes de désaffection à l'égard de la culture et aux stratégies à retenir pour endiguer ce phénomène ;
- analysera le travail mené actuellement par le Conseil de l'Europe dans le domaine de la culture et permettra aux ministres de donner une impulsion politique au secteur culturel du Conseil de l'Europe **tout en favorisant une synergie directe avec ses partenaires internationaux en matière de coopération culturelle** ;
- fera des recommandations dont des propositions de coopération pour de futures activités du Conseil de l'Europe dans le domaine culturel avec d'autres organisations internationales.
- **traitera de l'incidence de la culture pour le développement de la gouvernance démocratique** ;
- mettra en relief le rôle de la culture dans les relations internationales, en particulier pour favoriser une prise de conscience des Européens et pour encourager la compréhension entre les peuples et nations.

Résultats de la conférence

7. Adoption d'une déclaration finale de la conférence à l'intention des Etats Parties à la Convention culturelle européenne et du Conseil de l'Europe, dont un communiqué :

- affirmant que la culture est une ressource essentielle pour des démocraties vivantes, et pour la participation démocratique afin de prendre en considération et de façonner l'évolution de la société et les mutations économiques ;
- présentant un certain nombre de principes et de recommandations pour l'élaboration de politiques culturelles intégrées favorisant un large accès à la culture et la participation à la vie culturelle à l'ère du numérique, y compris des outils pour analyser les tendances de la participation et pour renforcer l'élaboration démocratique de politiques dans le domaine culturel ;
- formulant des recommandations liées aux priorités des futures activités du Conseil de l'Europe, dont des projets communs avec d'autres organisations internationales, dans les domaines de la culture et du patrimoine culturel qui ont un rapport avec le thème principal de la Conférence ;
- affirmant que la culture est une ressource-clé pour le dialogue et les relations internationales

8. Publication d'un rapport général sur le thème « gouvernance de la culture – promouvoir l'accès à la culture » – et des actes de la conférence.

9. Mise en place du site web de la conférence permettant d'accéder aux documents précités ainsi qu'aux liens vers le système d'information en ligne du Conseil de l'Europe sur les politiques culturelles⁹ et aux données qui y figurent (priorités politiques nationales, participation à la vie culturelle, financement de la culture, coopération culturelle internationale).

Liens de la Conférence avec les priorités de l'Organisation

10. La Conférence des ministres de la Culture mettra en lumière le rôle clé des ressources culturelles dans le renforcement de la démocratie et de la participation démocratique à la vie culturelle dans les

⁹ Compendium sur le site www.culturalpolicies.net

sociétés européennes confrontées à de multiples problèmes. La Conférence établira un lien particulier avec les travaux et les priorités stratégiques actuelles du Conseil de l'Europe et elle les complétera :

- en s'appuyant sur les priorités culturelles énoncées dans la Déclaration et le Plan d'action du Troisième sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe tenu à Varsovie (2005), dont la question de la gestion démocratique de la diversité culturelle, l'encouragement d'une identité et d'une unité européennes fondées sur des valeurs fondamentales partagées et le renforcement du dialogue interculturel en proposant des moyens de promouvoir l'accès à la culture et la participation à la vie culturelle de tous, y compris les différents groupes sociaux ;
- en mettant en œuvre les priorités et les projets du Programme et du Budget du Conseil de l'Europe dans le domaine de la culture pour 2012-2013, parmi lesquelles figure notamment la tenue d'une conférence des ministres de la Culture (voir aussi paragraphe 2 ci-dessus) ;
- en donnant des suites au Livre blanc du Conseil de l'Europe sur le dialogue interculturel intitulé « Vivre ensemble dans l'égalité » (2008) par un renforcement des activités intergouvernementales dans ce domaine (voir CM(2008)30 final) ;
- en mettant en œuvre la stratégie du Conseil de l'Europe sur la gouvernance d'Internet (2012-2015) par des recommandations et des activités de suivi concernant notamment sa ligne d'action consistant à « développer au maximum les potentialités offertes par Internet en tant que moyen de promouvoir la démocratie et la diversité culturelle », c'est-à-dire en facilitant « l'accès à un large éventail de contenus culturels riches et variés et la promotion d'une participation active à leur création » ;
- en tenant compte des propositions figurant dans la Recommandation de l'Assemblée parlementaire Rec n° 1990 (2012) sur « le droit de chacun de participer à la vie culturelle » (adoptée en janvier 2012¹⁰) souligne la nécessité de poursuivre le travail intergouvernemental destiné à l'élaboration d'indicateurs sur la participation culturelle¹¹.

Budget de la conférence

11. Comme le prévoit le Programme et le Budget pour 2012-2013, le Conseil de l'Europe couvrira les frais relatifs à l'élaboration du document de base et du rapport de la conférence, la traduction/l'interprétation, ainsi que les frais de déplacement des experts et du Secrétariat¹². L'incidence budgétaire de la conférence sur le programme d'activités futur du secteur culturel du Conseil de l'Europe ne peut pas être déterminée à ce stade. Elle sera éventuellement prise en compte dans le cadre des projets de programme et de budget futurs du Conseil de l'Europe.

Proposition de feuille de route

12. Le CDCPP supervisera les préparatifs de la conférence sous l'autorité du Comité des Ministres. Le ministère de la Culture de la Fédération de Russie sera son partenaire principal pour cette opération.

13. Etant donné que les Délégués des Ministres l'ont approuvé le 4 juillet 2012, le projet de concept de la Conférence a été révisé pour tenir compte des observations formulées par les divers organes intéressés (voir ci-dessus « contexte »). Il a été soumis pour consultation aux membres du CDCPP en juillet. Les observations envoyées seront prises en considération par la suite.

¹⁰ Le Comité des Ministres doit examiner cette recommandation et y répondre prochainement.

¹¹ Des travaux novateurs sur des indicateurs relatifs à la participation et à l'accès à la culture sont actuellement menés dans le cadre du Compendium et de l'Initiative CultureWatchEurope. En outre, la [Convention de Faro](#) du Conseil de l'Europe (2005) est pertinente ici car elle reconnaît que les droits relatifs au patrimoine culturel sont indissociables du droit de participer à la vie culturelle, tel qu'il est défini dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

¹² Coût total estimé à 18 000 €.

14. Une petite équipe *ad hoc* a été constituée, ainsi que l'avait suggéré le CDCPP lors de sa réunion plénière de mai 2012. Elle est chargée de mettre la dernière main à l'élaboration du concept, d'assurer un suivi continu, de mener à bien les préparatifs et de faire rapport au CDCPP. Elle se réunira pour la première fois le 19 septembre afin de réexaminer la note de synthèse en tenant compte des observations formulées par les membres du CDCPP. Elle décidera à qui confier la rédaction des documents de référence et assurera l'élaboration d'un projet de programme de la conférence.

15. A la suite de cette réunion, le concept révisé de la Conférence sera soumis pour consultation au Bureau du CDCPP à sa réunion des 20-21 septembre et présenté au Comité des Ministres (GRC) au cours de l'automne 2012 (réunions d'octobre et de novembre), ainsi que les autres documents demandés par le CM.

16. Par la suite, les documents de référence seront réalisés et le programme de la conférence sera peaufiné. L'équipe *ad hoc* élaborera un projet de recommandations de la conférence. L'ensemble de la documentation sera soumise pour amendement et approbation finale au CDCPP d'ici février 2013, avant un débat au sein du GRC sur les projets de documents finaux.

17. Une réunion de hauts fonctionnaires se tiendra la veille de la conférence pour régler toute question restée éventuellement en suspens.